

L'OPPBTP s'associe au Pôle Habitat FFB pour faire évoluer la prévention sur les chantiers de construction de maisons individuelles

Pour la première fois, l'OPPBTP s'associe au Pôle Habitat FFB dans le but d'améliorer la prévention sur les chantiers de construction de maisons individuelles. Pour ce faire, les constructeurs de maisons individuelles adhérents au Pôle Habitat FFB, la Cnam et l'OPPBTP, soutenus par la FFB et la Fédération des SCOP BTP, ont élaboré un « Guide de bonnes pratiques en prévention des risques professionnels sur les chantiers de constructions de maisons individuelles ». Conscients que la prévention des risques professionnels constitue un levier de performance globale des entreprises, les partenaires poursuivent désormais au niveau de chaque région le travail initié au plan national, grâce à des conventions destinées à mettre en place des actions concrètes.

La prévention des risques, un enjeu multiple pour les constructeurs de maisons individuelles

Avec 173 565 mises en chantiers en 2019, la construction de maisons individuelles représente à elle seule 42 % des chantiers de construction de logements neufs.

Des progrès incontestables dans la prévention des accidents du travail et l'amélioration des conditions de travail ont été réalisés au cours des dernières décennies sur les chantiers de BTP, entraînant une baisse significative de la sinistralité. Pour autant, l'indice de gravité des accidents du travail sur les chantiers de construction de maisons individuelles reste supérieur à celui du BTP (43,2 pour 1000, contre 34 pour 1000). Cela s'explique notamment par la nature de leurs opérations, la typologie des entreprises impliquées, souvent de petite taille, ainsi que la gestion de la coactivité sur ces chantiers dont le maître d'ouvrage est souvent un particulier.

Pourtant, l'implication des constructeurs de maisons individuelles dans une démarche de prévention des risques professionnels permet de faire évoluer favorablement les conditions de travail sur les chantiers, de lutter efficacement contre les accidents et les maladies professionnelles et par voie de conséquence, d'accroître la performance globale de ces opérations au bénéfice de chacun des opérateurs impliqués. La mise en place d'une telle démarche permet par ailleurs de renforcer une image positive du savoir-faire des constructeurs de maisons individuelles, que ce soit vis-à-vis de leurs clients, de leurs entreprises sous-traitantes ou de leurs collaborateurs.

Un guide pragmatique pour servir de socle national en prévention à toute la profession

En accord avec ces constats, les constructeurs de maisons individuelles adhérents au Pôle Habitat FFB, la Cnam et l'OPPBTP, soutenus par la FFB et la Fédération des SCOP BTP, ont élaboré un **Guide de bonnes pratiques en prévention des risques professionnels dédié à la construction de maisons individuelles**. Celui-ci apporte un éclairage pratique et des conseils simples pour traiter prioritairement les risques de chutes, les questions d'hygiène, les troubles musculosquelettiques et la coactivité.

Elaboré dans le cadre spécifique du maître d'ouvrage particulier qui construit pour son usage personnel en relation avec un constructeur de maisons individuelles, il représente une base

commune solide de bonnes pratiques afin d'aider les constructeurs de maisons individuelles et leurs entreprises sous-traitantes à progresser en prévention tout en répondant à leurs obligations en matière de prévention des risques.

Ainsi, le guide détaille les différentes phases d'une opération de construction de maison individuelle, revient sur la mission de la coordination SPS et les documents supports qui lui sont utiles et donne des exemples de solutions opérationnelles et faciles à mettre en œuvre sur les chantiers.

Poursuivre le déploiement des actions au plus près des territoires grâce à des conventions de partenariat régionales

Alors que le Guide vient tout juste d'être édité, la mobilisation des partenaires se poursuit grâce à un plan d'action en régions. En effet, le Pôle Habitat FFB, l'OPPBTB, la FFB, la Fédération des SCOP BTP et la Cnam encouragent désormais leurs réseaux respectifs à se rapprocher pour s'approprier et déployer les bonnes pratiques de façon concrète sur les chantiers. Pour cela, les partenaires vont dans les prochaines semaines mettre en place des conventions opérationnelles signées, animées et pilotées par leurs représentations locales et les engageant à définir un plan d'action adapté aux ambitions, aux ressources et au niveau de maturité de chacun sur la question de la prévention.

Chaque plan d'action s'articulera autour de trois objectifs communs :

- **Mettre en œuvre les bonnes pratiques en favorisant l'engagement des constructeurs de maisons individuelles et de leurs sous-traitants.** Cela passe en premier lieu par une large diffusion du guide, tant auprès des 1 040 adhérents de Pôle Habitat FFB qu'auprès du plus grand nombre de constructeurs de maisons individuelles, d'entreprises et de salariés du BTP intervenants sur ces opérations, ainsi que par la mise en place d'actions locales permettant de présenter les thèmes de prévention abordés dans ce guide.
- **Développer la culture prévention de l'ensemble des acteurs d'une opération de construction de maisons individuelles.** Les partenaires pourront mettre en place diverses actions de formation, d'information et de conseil pour améliorer les pratiques relatives à l'évaluation des risques et développer une approche positive de la prévention au sein des opérations de construction.
- **Mesurer les apports en prévention des actions réalisées, auprès de chaque cible ou sur chaque thème traité.** Des visites de chantier pourront être organisées afin d'évaluer les bénéfices obtenus par la mise en place des pratiques, à l'aide d'un outil de diagnostic conçu spécifiquement à cet effet.

Le Guide de bonnes pratiques en prévention des risques professionnels dédié à la construction de maisons individuelles est disponible [ici](#).

A propos de l'OPPBTB

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- **15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises**, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- **La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP** grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- **Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports** comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 32 500 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...).

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTB - www.preventionbtp.fr !
Retrouvez toute l'information de la prévention sur oppbtp.com.



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr
Stéphanie Bigeon-Bienvenu • 01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr